

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 28 août 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
 Nathalie Ross
 Messieurs les conseillers
 Martin Simard
 Christian Bernard Oyourou
 Luc Gilbert
 Hervé Gaudreault
 François Maltais

Est absent : Monsieur le conseiller
 Jean-Sébastien Naud

Est également présent : M. Paul Langlois, directeur général et greffier-trésorier par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;⁽⁴³⁸⁸⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;⁽⁴³⁸⁹⁾
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 juillet 2023;⁽⁴³⁹⁰⁾
5. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 5.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 5.2. Suivi des grands dossiers
 - 5.3. Prochaine séance;
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 7.1. Nomination d'un directeur général adjoint;⁽⁴³⁹¹⁾
 - 7.2. Autorisation de lancer un processus d'offres d'emploi afin de combler la vacance à la direction générale;⁽⁴³⁹²⁾
 - 7.3. Autorisation pour obtenir un terminal de paiement;
 - 7.4. Autorisation pour recourir à un appel d'offre pour acquérir des bornes de recharges pour véhicules électriques;⁽⁴³⁹³⁾
 - 7.5. Adjudication d'un contrat de services professionnels visant la création d'un concept d'aménagement du centre du village des Bergeronnes;⁽⁴³⁹⁴⁾
 - 7.6. Modification de l'entente conclue entre la Municipalité des Bergeronnes et la Boutique La Baraque S.E.N.C. située sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes;⁽⁴³⁹⁵⁾
 - 7.7. Nomination des signataires autorisés à parapher des chèques de la Municipalité et des documents relatifs au service des approvisionnements en numéraire;⁽⁴³⁹⁶⁾
 - 7.8. Autorisation d'un paiement visant à appuyer les Services Aquatiques de la Haute Côte-Nord établis sur le territoire des Bergeronnes;⁽⁴³⁹⁷⁾
 - 7.9. Adjudication d'un contrat à la station de radio CHME;⁽⁴³⁹⁸⁾

8. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 8.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juillet 2023; ⁽⁴³⁹⁹⁾
 - 8.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juillet 2023; ⁽⁴⁴⁰⁰⁾
 - 8.3. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Salle de quilles du mois de juillet 2023; ⁽⁴⁴⁰¹⁾
9. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 9.1. Autorisation de recourir à un appel d'offres publics pour l'acquisition d'une flotte de véhicules électriques; ⁽⁴⁴⁰²⁾
 - 9.2. Reddition de compte portant sur la réalisation du remblai logeant le sentier de la plage; ⁽⁴⁴⁰³⁾
10. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 - 10.1. Nomination d'un président et affichage des sièges à combler au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU); ⁽⁴⁴⁰⁴⁾
 - 10.2. Avis de motion portant sur l'adoption prochaine du règlement no. 2023-175 modifiant le règlement de zonage 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de permettre l'usage résidence de tourisme dans la zone 218-V;
 - 10.3. Dépôt du premier projet de règlement no. 2023-175 modifiant le règlement de zonage 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de permettre l'usage résidence de tourisme dans la zone 218-V; ⁽⁴⁴⁰⁵⁾
 - 10.4. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ pour l'aliénation du lot no. 5 662 765 (résidu); ⁽⁴⁴⁰⁶⁾
11. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
12. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
13. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
 - 13.1. Demande d'autorisation pour la conception et la réalisation d'un nouveau site Web pour la Municipalité; ⁽⁴⁴⁰⁷⁾
 - 13.2. Adoption du projet dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée* (PMVI); ⁽⁴⁴⁰⁸⁾
 - 13.3. Circuit des générations – Dépôt d'une demande de subvention auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés; ⁽⁴⁴⁰⁹⁾
 - 13.4. Autorisation de la tenue d'un événement visant à souligner la première saison des matinées créatives au Hangar Festif le 3 septembre 2023; ⁽⁴⁴¹⁰⁾
14. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
 - 14.1. Dépôt d'une demande de subvention auprès de URLSCN pour le Club de marche Les Berges "RUN"; ⁽⁴⁴¹¹⁾
15. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 15.1. Randonnée Vélo santé d'Alcoa; ⁽⁴⁴¹²⁾
16. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :
 - 16.1. Autorisation de renouveler l'adhésion à l'organisme Aviateurs-Québec; ⁽⁴⁴¹³⁾
17. CORRESPONDANCE;
18. AFFAIRES NOUVELLES;
19. PÉRIODE DE QUESTIONS;
20. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

23-08-4388

Lecture et adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec le report du point suivant à une séance subséquente :

7.3 Autorisation pour obtenir un terminal de paiement

QUE le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

23-08-4389

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

23-08-4390

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 juillet 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 juillet 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

- Séance ordinaire du 18 septembre 2023 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

23-08-4391

Nomination d'un directeur général adjoint

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, une municipalité se doit d'assurer et de combler la vacance d'une direction générale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, la Municipalité peut nommer un ou une directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT l'absence d'un directeur ou directrice adjointe au directeur général à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert

APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil nomme au titre de directeur général adjoint M. Dave Gagné qui aura, en plus de ses fonctions, à soutenir la direction générale, à assurer la gestion du camping municipal et d'agir comme directeur général lors d'absence de la direction générale.

23-08-4392

Autorisation de lancer un processus d'offres d'emploi afin de combler la vacance à la direction générale

CONSIDÉRANT QU'il y a vacance à la direction générale de la Municipalité des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un ou d'une directrice générale comme l'impose le *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder par une offre d'emploi ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil mandate la direction générale par intérim d'enclencher la procédure d'appel public d'une offre d'emploi à la direction générale.

23-08-4393

Autorisation pour recourir à un appel d'offre pour acquérir des bornes de recharges pour véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'achat de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir des véhicules électriques entre autres pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut bénéficier de subventions pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge électriques pour véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité profitera d'économies significatives comparativement à l'usage de carburant avec les véhicules actuels;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la direction générale à déposer des demandes de subvention dans le cadre des programmes gouvernementaux pour l'acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques pour installation au garage municipal et à l'hôtel de ville dans un premier temps.

23-08-4394

Adjudication d'un contrat de services professionnels visant la création d'un concept d'aménagement du centre du village des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a soumis une demande d'aide financière pour la création d'un concept d'aménagement du noyau villageois au fonds d'expertise géré par la MRC-HCN;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 8 699,25 \$ a été accordée par la MRC-HCN en lien avec cette demande;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été soumise à la Municipalité des Bergeronnes par l'entreprise l'Arpent;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'octroi du contrat de services professionnels pour la création d'un concept d'aménagement du noyau villageois à l'entreprise l'Arpent;

QUE le conseil municipal s'engage à participer au projet susmentionné et à assumer 50 % des coûts du projet global, soit 8 699,25 \$;

QUE le conseil autorise le directeur général intérimaire, Paul Langlois, ainsi que le maire, Nathalie Ross, à signer tous les documents relatifs à l'octroi du contrat.

23-08-4395

Modification de l'entente conclue entre la Municipalité des Bergeronnes et la Boutique La Baraque S.E.N.C. située sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité des Bergeronnes d'offrir et de maintenir des services d'accueil touristique sur la base de 7 jours sur semaine;

CONSIDÉRANT le départ d'un des préposés à l'accueil touristique;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir un service d'accueil touristique la fin de semaine pendant la saison touristique c'est-à-dire jusqu'au 10 octobre inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de la boutique La Baraque ont offert d'assumer la suppléance aux absences anticipées au Bureau d'accueil touristique d'ici la clôture de la saison touristique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil mandate le directeur général de concevoir et élaborer une entente avec les dirigeants de la boutique La Baraque afin de combler les vacances qui peuvent survenir au Bureau d'accueil touristique jusqu'au 10 octobre 2023;

QUE le conseil autorise un montant maximum de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) pour un coût de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par jour pour ladite entente.

23-08-4396

Nomination des signataires autorisés à parapher des chèques de la Municipalité et des documents relatifs au service des approvisionnements en numéraire

CONSIDÉRANT QU'à la suite de changements d'effectifs à la direction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une résolution doit être transmise à la Caisse Populaire Desjardins du Saguenay- Saint-Laurent afin de procéder aux changements de signataires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil nomme à titre d'élus madame Nathalie Ross, maire, monsieur Luc Gilbert, conseiller, et à titre de membres de la direction, monsieur Paul Langlois, directeur général par intérim et monsieur Dave Gagné, directeur des travaux publics;

QUE les changements de signataires soient effectifs le ou vers le 29 août 2023.

23-08-4397

Autorisation d'un paiement visant à appuyer les Services Aquatiques de la Haute-Côte-Nord établis sur le territoire des Bergeronnes pour la saison 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 150 Bergeronnaises et Bergeronnais qui ont fréquenté la piscine et profité des Services Aquatiques de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT les frais minimalistes requis pour accéder à ces services aquatiques à Bergeronnes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil autorise le service de la comptabilité à effectuer le paiement de mille cinq cent dix dollars (1 510 \$) au Services Aquatiques de la Haute Côte Nord pour la saison 2022-2023.

23-08-4398

Adjudication d'un contrat à la station de radio CHME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes cherche à améliorer ses communications publiques avec les citoyens et contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, d'un point de vue de sécurité civile, doit se doter de moyens de communication pour entrer rapidement en contact avec sa population;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil mandate la direction générale pour réaliser une entente avec la direction de la station de radio CHME, entente d'une durée d'un an et d'un montant de trois mille cent vingt dollars (3 120 \$) avant les taxes applicables;

QUE le conseil autorise madame Nathalie Ross, maire, et le directeur général par intérim, Paul Langlois à signer les documents requis pour réaliser ladite entente.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

23-08-4399 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juillet 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 250 482,38 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juillet 2023:

Je, Paul Langlois, directeur général par intérim de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 250 482,38 \$.

23-08-4400 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juillet 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 99 781,02 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juillet 2023:

Je, Paul Langlois, directeur général par intérim de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 99 781,02 \$.

23-08-4401

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Salle de quilles du mois de juillet 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 1 716,22 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juillet 2023:

Je, Paul Langlois, directeur général par intérim de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 1 716,22 \$.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

23-08-4402

Autorisation de recourir à un appel d'offres publics pour l'acquisition d'une flotte de véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de camionnettes propulsées à l'électricité représente des économies significatives pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la flotte électrique de camionnettes et d'autos desservira les différents services de la Municipalité, mais également les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut s'appuyer sur des subventions importantes pour l'acquisition de véhicules électriques;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la direction générale en collaboration avec la direction du service des travaux publics d'enclencher le processus de demande de subventions pour l'acquisition des véhicules de la flotte électrique avant de déposer un appel d'offres publics.

23-08-4403

Reddition de compte portant sur la réalisation du remblai logeant le sentier de la plage

CONSIDÉRANT QUE le sentier de la plage est le seul accès sécuritaire à la plage;

CONSIDÉRANT QUE le sentier est fortement fréquenté par les bergeronnais et par les touristes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remblai dudit sentier ont été estimés à un total de huit mille cinq cent dollars avant les taxes applicables (8 500 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux combinés à une surveillance archéologique ont largement dépassé les estimations projetées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux conclus plus élargis assurent une meilleure sécurité pour les usagers;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le paiement global de quinze mille trois cent quarante-trois dollars (15 343 \$) pour l'ensemble des travaux et pour la surveillance archéologique imposée pour l'exécution des travaux;

QUE la dépense soit prise à même le surplus accumulé.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

23-08-4404 Nomination d'un président et affichage des sièges à combler au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas encore de président nommé pour présider le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le CCU est composé de seulement trois (3) personnes (un [1] élu et deux [2] citoyens) et qu'il pourrait accueillir plus de citoyens pour discuter des dossiers présentés et faire-valoir leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil nomme M. Bruno Proulx au poste du président du CCU par intérim ;

DE diffuser un avis public afin de pourvoir deux (2) postes additionnels au sein du CCU.

Avis de motion portant sur l'adoption prochaine du règlement no. 2023-175 modifiant le règlement de zonage 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de permettre l'usage résidence de tourisme dans la zone 218-V

AVIS DE MOTION est donné par M. Hervé Gaudreault, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement no. 2023-175 modifiant le règlement de zonage 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de permettre l'usage résidence de tourisme dans la zone 218-V et dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

23-08-4405 Dépôt du premier projet de règlement no. 2023-175 modifiant le règlement de zonage 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de permettre l'usage résidence de tourisme dans la zone 218-V

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'UNE modification est requise au règlement afin de permettre l'usage résidence de tourisme dans la zone 218-V;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage afin de répondre aux réalités

d'aménagement et de développement de son territoire, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 28 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2023-175

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 2010-050 RELATIF AU
ZONAGE ET À LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS AFIN DE PERMETTRE
L'USAGE RÉSIDENCE DE TOURISME
DANS LA ZONE 218-V

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

La grille des spécifications du règlement de zonage 2010-050 est modifiée de façon à permettre l'usage de résidence de tourisme dans la zone 218-V.

La modification à la grille des spécifications peut être consultée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3.

L'annexe 1 intitulé « Ajout d'un usage spécifiquement autorisé modifiant la grille des spécifications du règlement de zonage 2010-050 » fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE 28^e JOUR D'AOÛT 2023

23-08-4406

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ pour l'aliénation du lot no. 5 662 765 (résidu)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec («CPTAQ») par Claude Ramsay, arpenteur géomètre au ministère des Transports du Québec (MTQ), pour l'aliénation du lot no. 5 662 765 (résidu) sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT les critères des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles («LPTAA»), à savoir :

<i>Critères</i>	<i>Impacts</i>
<i>Le potentiel agricole du lot visé</i>	N/A
<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	N/A
<i>Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture</i>	N/A
<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	N/A
<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	N/A
<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture</i>	N/A
<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	N/A
<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région</i>	N/A
<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	N/A
<i>L'effet sur le développement économique de la région</i>	N/A
<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	N/A
<i>Indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande</i>	N/A

CONSIDÉRANT QUE la demande rencontre les critères des articles 58.2 et 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ bénéficie d'une immunité à la réglementation municipale et, de ce fait, que la réglementation lui est inopposable;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la LPTAA prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DE recommander à la CPTAQ d'accepter cette demande d'aliénation du lot no. 5 662 765 sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT :

23-08-4407

Demande d'autorisation pour la conception et la réalisation d'un nouveau site Web pour la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE le site Web actuel de la Municipalité ne répond plus aux normes gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE le site Web doit devenir un site d'information pour l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le futur site Web de la Municipalité doit aussi permettre à des organismes établis sur le territoire de la municipalité de profiter de ce medium de communication public;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil autorise la direction générale en collaboration avec l'agente de développement de lancer un processus d'appel d'offres sur invitation avec un minimum de trois soumissionnaires.

23-08-4408

Adoption du projet dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée* (PMVI)

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer les demandes dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégré d'Hydro-Québec* est le 31 août 2023;

CONSIDÉRANT QU'un montant de cent cinquante-neuf mille cent dollars (159 100 \$) est à la disposition de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé un projet intitulé *Carrefour pluridisciplinaire* qui vise à créer un centre fonctionnel et culturel à la Base de Plein Air et entre autres avec l'objectif de réaliser une première étape dans la politique de tourisme d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien dans le cadre du PMVI a été fixée à cent cinquante-neuf mille cent dollars (159 100 \$) sur un total estimé du projet de 460 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet est soutenu financièrement par un ensemble de partenaires pour un montant global de 460 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu l'appui de nombreux organismes de la municipalité des Bergeronnes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil appuie et adopte le projet *Carrefour pluridisciplinaire* tel que présenté dans le cadre du *Programme de mise en valeur et intégrée d'Hydro-Québec* (PMVI).

23-08-4409

Circuit des générations – Dépôt d'une demande de subvention auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a adopté en 2022 la mise à jour de la Politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Circuit des générations rassemble deux actions contenues dans le plan d'action de cette politique consistant à créer une exposition permanente de vieilles photos ainsi qu'un circuit historique;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés n'exige pas une mise de fonds de la part du promoteur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le directeur général intérimaire à déposer une demande dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

QUE le conseil autorise le directeur général intérimaire à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

23-08-4410

Autorisation de la tenue d'un événement visant à souligner la première saison des Matinées créatives au Hangar festif le 3 septembre 2023

CONSIDÉRANT le succès de la première année des Matinées créatives instaurées au Hangar festif;

CONSIDÉRANT l'importance de la fréquentation et pour y remercier les participants, il est proposé d'instituer un tirage pour souligner la dernière édition le 3 septembre 2023 prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert

APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la direction générale à développer un tirage pour les exposants et les participants impliquant un déboursé maximal de cinq cents dollars (500 \$).

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

23-08-4411

Dépôt d'une demande de subvention auprès de URLSCN pour le Club de marche Les Berges "RUN"

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite favoriser de saines habitudes de vie et un mode de vie actif physiquement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes veut offrir une programmation d'activités diversifiée toute l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes veut promouvoir les activités de plein air et faire connaître son milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera au dynamisme du milieu et donnera une opportunité de rassemblements intergénérationnels;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil autorise la coordonnatrice en loisirs à déposer une demande pour l'obtention d'une subvention de 1000 \$ à l'URLSCN pour la bonification du Club de marche afin de rémunérer l'entraîneur pour les séances de marche offertes gratuitement aux Bergeronnaises et Bergeronnais en vue d'une session automnale de dix (10) semaines et d'une seconde session d'hiver-printemps de dix (10) semaines ;

QUE le conseil autorise le directeur général par intérim, Paul Langlois, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE

23-08-4412

Randonnée Vélo santé d'Alcoa

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Randonnée Vélo santé d'Alcoa a l'autorisation municipale pour le passage des cyclistes sur le territoire de la municipalité jusqu'en 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité accueille les cyclistes au kiosque d'information touristique et qu'une collation santé leur est offerte;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande un don en argent pour la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le droit de passage est valide jusqu'en 2023 inclusivement;

QUE la Municipalité accueille les cyclistes au bureau d'information touristique et qu'une collation santé leur est offerte;

QUE la Municipalité offre un don de 50 \$ à la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan et que celui-ci soit remis par un représentant de la Municipalité lors de l'évènement.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ

23-08-4413

Autorisation de renouveler l'adhésion à l'organisme Aviateurs-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré à l'Organisme Aviateurs-Québec en septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme est associé aux festivités et activités à Bergeronnes du Rendez-Vous des Aviateurs lancées en 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Municipalité de conserver ce partenariat;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil autorise la direction générale de renouveler pour 2023-2024 l'adhésion à Aviateurs-Québec pour un montant de 400 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS**SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS****FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 20 h 45.

Nathalie Ross, maire

Paul Langlois
Directeur général et greffier-trésorier p. i.

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».